

La préparation pédagogique du séjour en entreprise

D'un point de vue règlementaire :

La préparation de l'élève :

Toute l'équipe pédagogique aide l'élève à acquérir les savoirs et les savoir-faire nécessaires à une bonne intégration dans le milieu professionnel et elle élabore les différents documents supports de la formation et de l'évaluation en entreprise.

Pour les formations de niveau V, la préparation de l'élève est tout particulièrement importante. Il est indispensable qu'avant son départ en entreprise, l'élève soit préparé à la découverte de ce milieu nouveau pour lui, dont, souvent, il connaît mal les règles de fonctionnement (attitudes attendues, organisation, diversité des activités). La présentation du milieu professionnel par des moyens variés (visites, exposés, témoignages de professionnels ou d'élèves plus avancés dans leur cursus de formation...), la familiarisation avec les habitudes de vie en cours dans l'entreprise, sont des préalables à une intégration réussie dans le milieu de production. La préparation de l'élève concerne également l'acquisition dans le lycée des savoirs et des savoir-faire nécessaires à un début d'autonomie de l'élève dans l'entreprise d'accueil. Ainsi, il ne sera pas simplement en situation d'observation passive.

La préparation de la convention de stage :

Les contacts avec l'entreprise d'accueil visent à préparer la convention de stage : un membre de l'équipe pédagogique (professeur référent) informe l'entreprise des finalités des périodes en entreprise, du niveau de l'élève et des caractéristiques du diplôme qu'il prépare. Il fixe avec le responsable de l'entreprise les modalités de suivi de l'élève et de déroulement du séjour, à l'aide de fiches d'activités sur la base desquelles l'entreprise précise les activités ou les tâches qu'elle est susceptible de confier à l'élève. Une visite préalable à la période en entreprise, destinée à présenter l'élève à son futur tuteur, peut parfois s'avérer utile à la bonne intégration du jeune dans l'entreprise. L'ensemble de l'équipe éducative doit être impliqué dans chacune de ces 3 étapes.

D'un point de vue pratique, voici quelques propositions :

Sous la coordination du professeur référent, les élèves doivent être formés dès le début de la classe de seconde aux différents modes et techniques de communication (courrier, téléphone, entretien,...) Il pourra être fait appel aux services du pôle de stages.

Exemple : outils pédagogiques pour préparer efficacement à la recherche de lieu de formation en entreprise.

[Kit PFMP](#)

L'annexe pédagogique précise les objectifs de chaque période de formation. Le livret de suivi est un outil dynamique géré par l'élève. Il intègre des pages dédiées aux enseignements professionnels et aux enseignements généraux.

[Livret suivi élève](#)

Le livret d'évaluation regroupe les éléments certificatifs du domaine professionnel, il est géré par les enseignants de ce même domaine.

[Livret d'évaluation PFMP PLP](#)

Un ou des membres de l'équipe pédagogique présentera ces outils à la classe lors d'une séance d'enseignement avant le départ en stage. Le professeur référent pourra accomplir cette tâche.

Les livrets d'un établissement seront réalisés en utilisant une charte graphique qui identifie clairement l'établissement.